



Commune de

Blonay – Saint-Légier

LA MUNICIPALITÉ

**AU CONSEIL COMMUNAL
DE BLONAY – SAINT-LEGIER**

PREAVIS No 07-2023

**concernant la migration des données eau et
assainissement des systèmes d'information du
territoire (SIT) des communes de Blonay et
St-Légier - La Chiésaz, pour un montant de
CHF 106'000.-**

Date proposée pour la 1^{ère} séance de la commission :

Lundi 6 mars 2023 - 19.30

Salle des Mousquetaires

Blonay, le 7 février 2023

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

1. Préambule

Suite à la fusion, les données des réseaux d'eau potable et d'assainissement des deux anciennes communes doivent être regroupées. Actuellement, ce sont des logiciels commerciaux lourds, fournis par deux grosses sociétés américaines, qui sont utilisés. En plus des frais de licences et de maintenance importants, qui croissent chaque année, l'avenir de ces outils est incertain et rien ne garantit qu'une migration ne soit pas imposée prochainement. De plus, leur évolution n'est pas dictée par les besoins des utilisateurs mais plutôt par des impératifs commerciaux.

Pour ces différentes raisons, la migration prévue s'oriente vers une solution libre (ou « open source ») basée sur le logiciel QGIS, déjà employé par les services techniques depuis de nombreuses années. Pour la gestion de ces deux réseaux, des modules spécifiques sont développés et mis en place par la communauté TEKSI (www.teksi.ch). Cette dernière est une association à but non lucratif qui a pour mission de mettre à disposition des gestionnaires d'infrastructures publiques des outils de gestion, structurés sous forme de modules professionnels, pour piloter leurs activités. Elle est dirigée par un comité composé majoritairement de membres provenant du secteur public, ce qui permet de garantir que les décisions soient toujours prises dans l'intérêt des administrations.

La Commune entend rejoindre rapidement cette communauté, ce qui lui permettra de remonter ses besoins et ainsi d'orienter les futurs développements de la solution. Au niveau de la Riviera, la Commune de Vevey (qui gère Cartoriviera) ainsi que le SIGE sont déjà passés sur ces modules TEKSI. La Commune de La Tour-de-Peilz et le Bureau technique intercommunal des communes de Corsier, Corseaux, Chardonne et Jongny prévoient également de remplacer leurs outils commerciaux par TEKSI entre 2023 et 2024 au plus tard.

2. Objet du préavis

L'objectif de ce préavis est d'effectuer, par un mandataire, la migration des bases de données SIT eau et assainissement des anciennes communes de Blonay et St-Légier-la-Chiésaz dans une nouvelle base de donnée pour la Commune de Blonay - Saint-Légier.

Etat de départ

- pour Blonay Topobase/Autocad 2019
- pour St-Légier-La Chiésaz Lids 7 (Microstation)

Tous deux sur des bases de données « Oracle ».

Etat d'arrivée

- QGIS, solution TEKSI, modules eau et assainissement, base de données PostgreSQL/PostGIS

Travaux à effectuer

- Mise en place QGIS et plugin au Service urbanisme et travaux (4 à 5 postes)
- Mise en place de la base de données PostgreSQL/PostGIS sur un serveur de la Commune
- Migration des BD existantes dans le format QGIS des modules TEKSI eau et assainissement
- Regroupement des données de Blonay et St-Légier-La Chiésaz
- Nettoyage des BD au niveau des attributs (unifier les informations de diamètres et matériaux)
- Correction de la topologie dans les bases pour calculs automatiques (ex. SIRE)
- Intégration des données PGEE dans le module TEKSI assainissement
- Vérification du transfert de l'entier des BD dans le nouveau système
- Pour le module TEKSI eau, export au format SIRE à mettre en place
- Etablir le flux de données pour la mise à jour et former les collaborateurs
- Formation des utilisateurs QGIS, et modules TEKSI eau et assainissement

Les travaux seront effectués par un mandataire choisi par un marché public sur invitation. Il sera complété par des interventions de notre mandataire informatique pour la mise en place de la base de données PostgreSQL/PostGIS sur l'infrastructure informatique de la Commune.

Il est à préciser que les autres couches du SIT ont déjà été migrées sur QGIS en interne. Il n'y aura donc, à terme, plus que deux outils SIT : QGIS pour la mise à jour et traitement des données ainsi que Cartoriviera pour la consultation.

3. Grille d'analyse – Agenda 21 (développement durable)

La Municipalité a tenu compte de la grille d'analyse ayant trait au développement durable.

Les entreprises sollicitées pour le marché public sur invitation ont toutes leur siège en Suisse romande.

4. Aspects financiers

Migration données	56'000.00 CHF
Informatique, installation	15'000.00 CHF
Réserve pour nettoyage des données	25'000.00 CHF
divers et imprévu, env. 10%	10'000.00 CHF
Total TTC	106'000.00 CHF

TVA

La TVA concernant les honoraires et les travaux pour les réseaux d'eau potable et assainissement peut être récupérée.

Amortissement

Il est proposé d'amortir cet investissement sur une durée de 5 ans.

Plan des investissements et budget

Cette dépense ne figure pas au plan des investissements.

Financement

Le financement de cette dépense sera assuré par la trésorerie courante ou via un emprunt si nécessaire.

Plafond d'endettement

Le plafond d'endettement autorisé par le Conseil communal pour la législature 2022-2026 se monte à CHF 155'000'000.-.

Dettes à long terme	CHF 81'795'000.00
Dettes à court terme	<u>CHF 7'000'000.00</u>
Total	CHF 88'795'000.00

Coûts financiers annuels

Intérêts lissés (2.5 %)	CHF 1'325.00
Amortissement annuel	CHF 21'200.00
Total annuel	CHF 22'525.00

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation liées à ce préavis seront incluses dans le budget 2024.

5. Conclusions

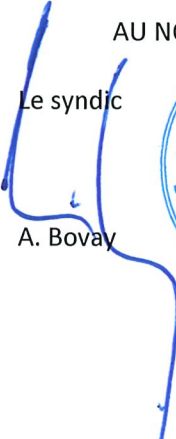
Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande à ce qu'il plaise au Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Blonay - Saint-Légier décide


- ⇒ d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de la migration des données eau et assainissement des systèmes d'information du territoire des communes de Blonay et St-Légier - La Chiésaz ;
- ⇒ de lui accorder à cet effet un montant de CHF 106'000.- TTC ;
- ⇒ de financer, en cas de nécessité, tout ou partie de la dépense par un emprunt ;
- ⇒ d'amortir l'investissement sur une durée de 5 ans conformément au règlement sur la comptabilité des communes.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE


Le syndic



A. Bovay



Le secrétaire



J. Steiner

Délégation municipale : M. Thierry George, municipal